

LA MUNICIPALITÉ D'YVERDON-LES-BAINS ADRESSE À LA POPULATION LES MESSAGES SUIVANTS :

ORGANISATION DE LA VILLE FACE AU CORONAVIRUS

La Municipalité siège deux fois par semaine en vidéoconférence. La cellule de crise, incluant tous les chefs de service et le soutien de la filière communication, se réunit elle aussi deux fois par semaine, sous la présidence du Syndic Jean-Daniel Carrard, avec la participation de la Municipale en charge du Service de la sécurité publique Valérie Jaggi Wepf. Une centrale d'engagement, conduite par le Commandant Pascal Pittet, fonctionne 24 heures sur 24. L'ensemble de ce dispositif met les autorités yverdonnoises en capacité de réagir en tout temps aux événements. La Municipalité remercie toutes celles et tous ceux qui s'engagent afin d'assurer le bon fonctionnement de la Ville, particulièrement les personnels de santé, les commerces, les distributeurs et l'administration communale.

RECOMMANDATIONS POUR LE RAMASSAGE DES DÉCHETS

Le ramassage des déchets ménagers est maintenu. Afin d'aider les collaborateurs de la Ville à travailler en sécurité, les citoyens sont priés de respecter quelques recommandations de l'Office fédéral de l'environnement :

- Placer dans des petits sacs en plastique les masques, mouchoirs, articles hygiéniques ou encore serviettes en papier immédiatement après utilisation
- Fermer ces petits sacs avec un nœud sans les compacter et les jeter dans un sac poubelle de la commune puis fermer la poubelle avec son couvercle
- Une fois remplis, jeter les sacs poubelle comme à l'accoutumée avec les ordures ménagères

Ces recommandations visent à protéger la santé des citoyens, des collaborateurs et ainsi à lutter contre la propagation du coronavirus.

PLANTAGES FERMÉS

Les plantages sont fermés dès lundi matin 23 mars et jusqu'à nouvel ordre. Ces dispositions sont prises en regard des risques de propagation du coronavirus. Un courrier individuel sera adressé aux locataires pour leur indiquer quand et comment ils pourront aller récolter leurs légumes. La Municipalité les remercie d'avance de respecter scrupuleusement les horaires individuels et quitter leurs plantages à l'heure indiquée.

RÉCOLTE DES ENCOMBRANTS SUSPENDUE

Les déchets encombrants ne seront plus collectés par les employés de la voirie de la Ville, et ce jusqu'à nouvel ordre. Cette décision vise à protéger la santé des collaborateurs en limitant les actions non-essentielles et ainsi à lutter contre la propagation du coronavirus.

FEUX DE SIGNALISATION CLIGNOTANTS

L'ensemble des feux de carrefours sont clignotants. Cette mesure évite toute action de demande des piétons pour obtenir la priorité de passage par pression du bouton. Il s'agit d'éviter tout risque de propagation du coronavirus par contact avec une surface potentiellement contaminée. Nous prions les automobilistes comme les piétons de redoubler de prudence et d'adapter leur comportement.

VILLE D'YVERDON SOLIDAIRE

Le dispositif « Ville d'Yverdon solidaire » fonctionne depuis le 23 mars. Les plus de 65 ans et les personnes vulnérables, domiciliées sur le territoire communal, peuvent passer commande par téléphone des produits de première nécessité (alimentation), qui leur seront livrés à domicile.



Dans le respect des normes sanitaires actuellement en vigueur, il n'y a pas de contact entre les personnes qui ont sollicité cette aide et celles qui la leur délivrent. La facture est déposée dans le sac de livraison, après avoir été scannée. Le remboursement des achats fera l'objet, dans un deuxième temps, d'une refacturation de la part de la Ville aux bénéficiaires.

La livraison s'effectue dans les 24h en principe.

Contact : 024 423 68 00 du lundi au vendredi de 8h à 12h.